

# CLIENT PRIVILÉGIÉ

## QUESTIONS ET RÉPONSES

4LIFE EUROPE • À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2018



- 1. Quels documents les clients privilégiés doivent-ils envoyer ?** Il n'existe pas de documents spécifiques. Ils doivent s'inscrire sur le site Web ou remplir le formulaire et l'envoyer par e-mail au service clients.
- 2. N'importe qui peut-il s'inscrire pour devenir distributeur ?** Non, pour devenir distributeur, vous devez répondre aux critères de chaque pays.
- 3. Est-il possible de s'inscrire par téléphone pour devenir un client privilégié ?** Non, pour devenir un client privilégié, vous ne pouvez vous inscrire que sur le site Web ou en envoyant par e-mail le formulaire scanné au service clients de votre marché.
- 4. L'inscription pour devenir un client privilégié est-elle payante ?** Oui, la première inscription coûte 25 € (plus TVA) et reste valide une année calendaire. À partir de la deuxième année, l'inscription annuelle coûte 15 € (plus TVA).
- 5. Pour devenir client privilégié, doit-on payer un droit d'inscription dans tous les pays européens ?** Oui, le paiement du droit d'inscription est obligatoire dans tous les pays européens.
- 6. Quel est le délai de rétractation si je m'inscris comme client privilégié et paie le droit d'inscription initial de 25 € ?** Le délai de rétractation est de 14 jours à compter de la date d'inscription.
- 7. Le plan de rémunération tient-il compte de l'inscription des clients privilégiés ?** Oui, les identifiants des clients privilégiés comptent comme nouvelles inscriptions dans le plan de rémunération.
- 8. À quelle date commence le délai de 90 jours prévu pour envoyer les documents ?** Le délai démarre le jour de votre inscription sur la première de vos premières lignes.
- 9. Le parrain et le recruteur du client privilégié doivent-ils être la même personne ?** Comme précédemment, votre parrain et votre recruteur peuvent être des personnes différentes mais ils ne seront pas pris en compte pour la première ligne dans le programme Builder Bonus.
- 10. Quand dois-je payer le droit d'inscription pour devenir client privilégié ?** Le droit d'inscription de 25 € sera déduit dès votre inscription..
- 11. L'adhérent reçoit-il une commission de 25 % sur la première commande d'un client privilégié ?** Oui, l'adhérent continuera à recevoir 25 % du montant total de la première commande du client privilégié.
- 12. Puis-je créer un identifiant 4Life sans payer le droit d'inscription de 25 € ?** Non. À partir du 1<sup>er</sup> octobre, quiconque veut créer un identifiant 4Life devra s'inscrire comme client privilégié et payer le droit d'inscription initial.
- 13. À partir du 1<sup>er</sup> octobre, comment pourrai-je vendre des produits à mes clients si je ne dispose d'aucune inscription de nouveaux clients privilégiés ?** Via My4Life, le site Web [4life.com](http://4life.com), ou en appelant le service clients et en lui indiquant votre identifiant distributeur.